

Motion Richard Bouvier pour une politique équitable de subventionnement de la culture

(déposée en séance du Conseil communal du 5 février 2014, développée en séance du 2 avril 2014)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion fait suite au préavis No 39/9.13 « Soutien de la ville de Morges à la manifestation Le livre sur les quais ». En effet ce préavis donne l'impression qu'il n'y a pas de réelle politique culturelle, que les subventions sont allouées sans critères précis et sans notion d'enveloppe budgétaire. Cette manière de faire ne peut qu'amener à des injustices, des frustrations et des dépassements budgétaires.

En préparant cette motion, il m'est rapidement apparu que ces interrogations ne sont pas nouvelles. En effet le rapport « Etude sur la politique culturelle à Morges » du 12 avril 2005, commandé par la Municipalité à Madame Gabriela Chaves, contenait déjà des constats assez sévères. A titre d'exemple, voilà trois brefs extraits, tous tirés du résumé :

- page 1, § 3 « [...] l'action de la Municipalité en faveur de la culture est peu lisible [...]»;
- page 1, § 4 « [...] le libellé actuel des budgets et des comptes de la Ville ne permet pas [non plus] d'appréhender facilement l'action municipale»;
- page 1, § 4 « Les soutiens ordinaires et subsides extraordinaires en faveur d'activités ou d'institutions culturelles figurent [en effet] sous des rubriques voire des chapitres différents, certains soutiens faisant l'objet d'une ligne séparée dans les comptes, d'autres comptabilisés dans le cadre d'« enveloppes », selon une logique historique, parfois difficilement compréhensible ».

Le but de la présente motion n'est donc pas de remettre en cause la culture ni le soutien de la Ville à la culture, mais de garantir que les montants investis dans la culture soient équitables entre les différents acteurs et qu'ils reflètent les attentes des Morgiennes et des Morgiens.

Le Budget 2014, sous chiffre 15, prévoit une enveloppe culturelle d'environ CHF 3 millions qui représente :

- un montant d'environ CHF 200.00 par habitant;
- 5.7 % du total des impôts;
- 2.6 % de l'ensemble des charges de la Commune.

L'enveloppe est répartie de la manière suivante :

- Bibliothèque 17 %;
- Théâtre 48 %
- Aides, subventions et cinéma 35 %.

Ce dernier poste, qui représente environ CHF 1'100'000.00, est réparti comme suit :

- Musée Alexis-Forel 28 % (10 % de l'enveloppe globale);
- Festival Morges-sous-Rire 12 % (4 %);
- Maison du Dessin de Presse 11 % (4 %);
- Fondation Ecole de Musique 9 % (3 %);

- | | | |
|------------------------------------|------|---------|
| - Subventions aux sociétés locales | 6 % | (2 %); |
| - Diverses subventions | 34 % | (12 %). |

Il est à noter que les chiffres ci-dessus ne sont pas tout à fait exacts, car il manque un certain nombre d'imputations internes, comme les soutiens en nature accordés aux manifestations, les loyers des locaux non facturés, les prestations des divers services, etc. Le chapitre 4.3.2.3 du rapport de Madame Gabriela Chaves relève également ce point : en 2005, le coût des bâtiments non imputés était déjà estimé à CHF 2 millions.

La présente motion demande donc à la Municipalité :

- d'informer le Conseil Communal sur l'usage qu'elle a fait du rapport du 12 avril 2005 de Madame Gabriela Chaves;
- d'explicitier et peut-être de revoir la clé de répartition des subventions;
- d'équilibrer la manne entre d'évidents privilégiés et de non moins évidents laissés-pour-compte;
- de limiter les subventions dans le temps et de s'imposer un réexamen régulier;
- d'établir un règlement ou de fixer des normes pour l'attribution de ces subventions;
- d'explicitier et peut-être de revoir le mandat de la *Commission consultative des affaires culturelles*;
- d'affecter les prestations en nature et les loyers sous forme d'imputations internes aux comptes du chapitre 15;
- d'étudier les diverses pistes qui permettraient de faire participer aux coûts les communes voisines ou tout autre partenaire, particulièrement dans le cadre de la bibliothèque et du théâtre.

Je remercie le Conseil Communal de l'attention portée à cette motion et de bien vouloir la prendre en considération.

Richard Bouvier



Morges, le 2 avril 2014